

tre de l'Industrie du Québec, parce qu'on nous oublie quelquefois, même au Québec; au fait, le ministre de l'Agriculture du Québec n'a-t-il pas oublié, pendant un an, de dire au ministre fédéral de l'Agriculture que nous étions dans le marasme et que nous avions besoin d'aide.

Je suis persuadé que l'honorable ministre étudiera sérieusement mes remarques, car il faut que la question soit tranchée une fois pour toutes en considérant la partie sud du comté de Roberval, à partir de Saint-Félicien, Chambord et Roberval comme une région distincte, de façon que les deux agglomérations de Chapais et de Chibougamau aient leur propre bureau national de placement, afin de mieux juger la situation de chacun de ces centres.

Je ne veux pas traiter plus longuement du sujet car je suis très satisfait des subventions qu'on offre aux régions désignées; ce que je souhaite, c'est de trouver justice. Si l'on a justice, je suis certain que ces deux régions seront les premières à être désignées comme étant dans le besoin.

[Traduction]

M. H. W. Herridge (Kootenay-Ouest): Monsieur l'Orateur, je serai bref, mais je tiens à dire que je suis de ceux qui savent gré au ministre de l'esprit de collaboration dont il fait preuve en acceptant la proposition présentée de façon si énergique par le député de Timiskaming (M. Peters), et en consentant à recommander que le décret du conseil relatif à cette mesure législative soit déferé à un comité approprié, lors de notre retour de vacances. Je tiens également à féliciter le député de Timiskaming que le ministre doit considérer comme l'un des membres les moins malléables de l'opposition, à mon avis, étant donné la détermination et l'opiniâtreté avec lesquelles il défend ce qu'il considère comme la juste attitude à adopter. J'estime que la ténacité de l'honorable député concernant ce qu'il estime juste et la bonne grâce déployée par le ministre ont suscité à la Chambre, si je puis m'exprimer ainsi, une attitude...

L'hon. M. Drury: Heureuse.

M. Herridge: ... d'adoucissement, en ce qui concerne cette mesure législative.

• (7.50 p.m.)

Je tiens maintenant à signaler que, selon moi, cette mesure est présentée à titre d'expérience. L'existence de mesures de ce genre est bien récente. J'estime que les députés auront droit d'obtenir des rapports périodiques, sur le fonctionnement de cette loi, et non pas seulement un rapport annuel. Pour que cette mesure connaisse du succès, il faudra la collaboration de tous les députés. Je signale aussi qu'à la suite de ces rapports périodiques sur l'application et le fonctionne-

ment de la loi, les députés auront l'occasion de proposer des améliorations ou des modifications, en se fondant sur leur connaissance de leur propre région et en tenant compte de la façon dont on appliquera la loi.

[Français]

M. Réal Caouette (Villeneuve): Quelques brèves observations seulement, monsieur l'Orateur, car je ne veux pas retarder les travaux de la Chambre à ce moment-ci, d'autant plus que tout le monde a hâte d'arriver au 1^{er} juillet. Je sais que le ministre de l'Industrie et de la Production de défense (M. Drury) a hâte d'arriver au 1^{er} juillet, et nous aussi.

Nous étudions présentement le bill C-129 intitulé «Loi ayant pour objet de stimuler les possibilités d'emploi du secteur industriel dans des régions désignées du Canada et d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes».

Monsieur l'Orateur, je ne m'attarderai pas à la proposition d'apporter à la loi de l'impôt sur le revenu certaines modifications connexes.

Cependant, à titre de représentant d'une circonscription qui fait partie ou qui est incluse dans une région dite désignée, plus spécifiquement Rouyn-Noranda, Malartic, Val-d'Or, etc., je désire signaler à l'honorable ministre que dans notre coin du pays, par exemple, il est impensable d'organiser d'autres industries que l'industrie forestière et l'industrie minière. C'est à peu près à cela que se résument les possibilités d'expansion que nous avons chez nous.

Or, notre région compte des douzaines de prospectus miniers, bref un potentiel minier à peu près inconcevable, et le gouvernement ne s'est jamais donné la peine d'étudier les possibilités d'exploiter cette région minière à son maximum. Au fait, nous ne pouvons pas penser d'établir chez nous une manufacture de pièces d'automobiles, pour la bonne raison que le coût de transport est prohibitif. Nous ne pouvons penser à établir d'autres industries, ou à peu près pas, parce que le coût de production est encore prohibitif. Le coût de transport est prohibitif parce que nous sommes loin des grands centres.

Mais nous avons cependant un potentiel minier à peu près illimité, et il est possible de le mettre en valeur.

Que l'on demande des exemptions d'impôt, nous en sommes, mais ce que nous réclamons, ce sont des actes positifs de la part du gouvernement, afin de susciter l'établissement de nouvelles industries ou de nouvelles compagnies minières qui verront à mettre en œuvre les importants gisements miniers de la région du nord-ouest québécois. Mais le gouvernement se bouche les oreilles pour ne rien entendre.